



REPUBLIQUE FRANCAISE  
---  
TERRITOIRE DE BELFORT  
COMMUNE D'ESSERT  
---

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

**ARRETE**

**N° 23.074**

**Objet : Travaux de terrassement pour GRDF rue des Commandos de France - Réglementation de la circulation.**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- le code général des collectivités territoriales, et notamment son livre II – titre I relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- le code de la route,
- le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 et R 116-2,
- la permission de voirie n° 2023039011 accordée le 28 juin 2023,
- la demande d'arrêté de la Sarl Stiefvater & Cie – 43 RUE DE LA Crue à Courcelles Les Montbéliard (25420), sollicitant la réglementation de la circulation rue des Commandos de France à hauteur du n° 8 en vue de la réalisation d'un terrassement pour le compte de GRDF.

**CONSIDERANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité et permettre la réalisation desdits travaux, de réglementer la circulation de tous les véhicules,

**ARRETE :**

**Article 1** : A compter du lundi 3 juillet 2023 et jusqu'à la fin desdits travaux, la circulation rue des Commandos de France à hauteur du chantier situé au n° 8, la circulation sera réglementée avec alternat avec sens prioritaire.

**Article 2** : Durant les travaux, le dépassement et le stationnement seront interdits.

**Article 3** : La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la Sarl Stiefvater & Cie.

**Article 4** : La Sarl Stiefvater & Cie devra prendre toutes les mesures nécessaires permettant l'accès aux services de secours.

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

Pour exécution en ce qui le concerne :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort.
- Gardes-Champêtres.
- M. Yvan Stiefvater / Sarl Stiefvater & Cie.

Pour information :

- Service technique communal

Essert, le 28 juin 2023

**Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire en charge  
de la voirie**

  
Alain BURGER

